

Les décrets de la République Française.

C'est le 29 juin dernier, jour où St. Pierre et St. Paul, moururent pour la foi de Jésus-Christ que devaient prendre force les fameux décrets de la République-française, expulsant du sol de la France l'ordre d'Ignace de Loyola. C'est du 29 juin que le gouvernement de la France en délire commença à briser les portes des cellules des Jésuites. Et dire que quand on expulse ces sentinelles avancées de l'armée religieuse, on vote l'amnistie des Communards!! N'est-ce pas le choix de Barabbas. Nous ne devons pas être loin du Calvaire.

Le Canada catholique qui ressent le contre coup de ce qui se passe dans notre ancienne mère patrie n'a pas manqué de s'attrister sur cet acte impie de la République-française qui méconnaît par là les droits les plus sacrés. Aussi s'est-il levé spontanément pour faire entendre une solennelle protestation contre cette grande injustice vis-à-vis de Religieux auxquels il doit en grande partie sa religion et sa foi.

A Montréal, sept à huit mille citoyens, composant certainement l'élite de notre société, sont accourus enregistrer leur protestation contre la proscription et l'arbitraire. On remarquait dans la foule des législateurs, des juges, des hommes haut placés dans les finances et les grandes industries, des centaines d'hommes de profession, avocats, notaires, médecins et les hommes les plus remarquables de notre commerce canadien. Cette réunion nombreuse et imposante par le caractère et la position de ceux qui la formaient, a défilé de la Place d'Armes au Gesù, désigné par l'autorité épiscopale comme lieu de pèlerinage au Sacré-Cœur. Les zouaves du pape de la section de Montréal, figuraient en grand nombre dans cette démonstration en faveur des grenadiers du pape.

Quelques journaux se plaisent à faire courir le bruit que c'était une démonstration légitimiste. Ils ont recueilli cette information dans leur propre fonds, et on sait ce qui peut en sortir. Nous n'avons pas à nous occuper ici de quelle forme de gouvernement vient cet acte de vandalisme. Il est injuste et contraire au droit naturel et cela suffit pour soulever l'indignation des honnêtes gens qui ont la liberté de faire entendre leur voix. Et, Dieu merci! nous jouissons de cette liberté à l'ombre du drapeau Britannique. Tant pis pour la République si elle consent à mettre cet acte à son débit.

Nous reproduisons ci-après la protestation solennelle que les citoyens catholiques de notre Cité ont faite contre cette proscription des Jésuites et autres ordres religieux du sol de la France, le 29 juin dernier par l'hon. M. le Sénateur Trudel.

AMENDE HONORABLES AU SACRE-CŒUR DE JESUS

ET PROTESTATION SOLENNELLE DES CITOYENS DE MONTRÉAL CONTRE LA PROSCRIPTION DES ORDRES RELIGIEUX DU SOL DE LA FRANCE.

O Christ! Roi du ciel et de la terre, votre père céleste vous a donné les nations en héritage, mais vous avez voulu conquérir le genre humain par les souffrances de la croix; et c'est par l'amour immense de votre Cœur Adorable que vous avez voulu régner sur tous les cœurs.

C'est par vous que les Rois règnent; c'est par vous que les maîtres des empires administrent la justice; mais vous avez voulu dans votre divine miséricorde, établir sur les cœurs et les intelligences un règne de douceur et d'amour, le règne d'une mère sur des enfants bien-aimés. C'est pour cela que, de votre Cœur adorable, est sortie, avec les dernières gouttes de votre sang divin, votre glorieuse épouse, notre mère, la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine.

O! Roi des Nations! c'est dans les bras de cette mère que, d'après vos admirables décrets, les nations devaient être portées du berceau à la félicité éternelle!

Mais la malice et l'ingratitude d'enfants rebelles les a fait s'arracher de ces douces étreintes et déchirer le sein de cette mère bénie.

Par un mystérieux décret de votre éternelle sagesse, vous avez permis, pour l'exaltation de votre nom et la gloire de vos saints, que l'enfer fit une lutte terrible et incessante à cette Eglise votre divine épouse, et qu'il la frappât au cœur dans ses ordres religieux qui sont ses enfants les plus chers, afin quelle eût avec Vous, O Divin Crucifié! ce nouveau trait de ressemblance, Vous dont le cœur a été transpercé d'une lance.

Il y a trois mois, le gouvernement d'une nation, fille aînée de l'Eglise, notre mère-patrie, nation qui fut jadis l'honneur du nom chrétien, le soldat de Dieu et durant tant de siècles l'épée du Christ et la sentinelle du Vatican, a lancé, contre les ordres religieux un décret de proscription. C'est aujourd'hui que va être mis à exécution cet odieux décret.

Tout pouvoir vous a été donné dans le ciel et sur la terre, O Roi des nations! C'est donc au mépris de votre loi et de votre autorité, qu'aujourd'hui le gouvernement de la République française, gouvernement qui ne peut avoir aucune autorité, à moins quelle ne vienne de Vous, frappe l'Eglise au cœur en proscrivant les ordres religieux.

Parmi ces ordres religieux, il en est un que vous avez voulu, O! notre Divin Maître! associer plus spécialement aux douleurs de votre passion et aux ignominies du Calvaire. Vous l'avez baptisé de Votre nom, O Jésus! afin sans doute qu'en lui se vérifiât, d'une manière plus éclatante, cette prédiction tombée de vos lèvres divines:

"Vous serez haïs de tous, à cause de mon nom."

O divin Sauveur! c'est surtout en haine de votre nom que la persécution semble s'acharner plus spécialement contre la société de Jésus. C'est parce qu'ils se distinguent parmi les plus ardents et les plus fidèles propagateurs de votre doctrine que les Jésuites ont été choisis pour être les premières victimes de la proscription.

Cette proscription, c'est une suprême injure à votre nom, O notre Roi! Et par cette proscription des ordres religieux, les impies ont de nouveau transpercé Votre Divin Cœur.

Prosternés à vos pieds, O Rédempteur du genre humain! nous, les citoyens catholiques de Montréal, faisons à Votre Sacré-Cœur une amende honorable pour tous ces outrages et pour tous ceux, hélas! si nombreux! que Vous recevez de tant de peuples, de tant de gouvernements.

Nous déposons à vos pieds, O Jésus! notre protestation solennelle contre l'acte de proscription, du sol de la France, des Jésuites et des autres ordres religieux. Nous réclamons avec indignation, au nom de la civilisation et de la liberté chrétienne, au nom du droit et de la justice, au nom surtout des droits sacrés de votre Dieu et de son Eglise, contre cette proscription barbare.

O! Agneau de Dieu, qui portez les péchés du monde! le péché est la source de tous les maux. Hélas! ce sont nos péchés, ce sont les péchés de nos frères de France qui sont la cause de cette persécution! Pour apaiser votre divine justice, O! Jésus! vous avez permis que tant d'âmes pures, déjà consacrées à votre service, que tous ces bons religieux voués à notre bien fussent les victimes de propitiation et payassent pour nous. O Cœur de Jésus! que leurs angoisses soient suffisantes pour apaiser votre colère et arrêter le châtement. Nouveaux Isaac, ils s'offrent au couteau du sacrifice: Suspendez le bras de votre Père céleste!

Changez le cœur des persécuteurs, comme vous avez, sur la croix, changé celui du bon larron.

Cœur qui voulez régner par l'amour! Oubliez votre justice, pour ne vous souvenir que de votre miséricorde.

Rendez la paix à votre sainte Eglise. Et pour nous, O Jésus! comme gage de notre amour; nous rappelant de vos promesses: que le salut des nations doit venir de votre Sacré-Cœur, et voulant préserver notre chère patrie des maux qui affligent la France, nous la consacrons cette patrie, à votre Divin Cœur. Oui! nous consacrons au Sacré-Cœur de Jésus notre cher Canada, notre Ville-Marie, nos personnes, nos familles, tous nos biens, tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes.

Daïgnez agréer cette offrande, O Cœur adorable! et nous accorder le salut dans le temps et dans l'éternité.

Montréal, 29 juin 1880.

NAISSANCE.

En cette ville, le 13 juin, M. Chs. Olivier Caron, ex-sergent aux Zouaves Pontificaux, est devenu père d'un fils.